

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Cela fait 52 jours que 470 femmes et hommes sans papiers sont en grève de la faim. En grève pour réclamer une vie digne. Ces personnes vivent avec nous depuis de longues années, elles travaillent ici, scolarisent leurs enfants ici, ont des ami.e.s ici.... Elles font partie de notre communauté politique !

Il est insupportable d'imaginer qu'en 2021, au cœur de Bruxelles, un gouvernement laisse mourir ces personnes qui ne demandent qu'à s'intégrer, à participer à notre pays, à cesser de subir l'exploitation.

La société civile se mobilise, l'Eglise, les syndicats, le patronat... Tout le monde appelle à ce que l'on trouve une solution. Tant au Sud qu'au Nord du pays.

Il y a là un enjeu démocratique fondamental. Il est porté par de nombreux citoyens qui demandent aux représentants politiques de le prendre en charge. Nous ne pouvons pas juste dire « cela ne fait pas partie de l'accord de gouvernement ». Il y a lieu de trouver une solution dans l'urgence et de remettre cette question en chantier, en discussion dès que possible. 52 jours... La détresse est extrême. L'urgence est là. Nous refusons d'attendre qu'il y ait des mort.e.s.

Il est temps d'agir !

Nous, citoyennes et citoyens, vous demandons de jouer votre rôle de représentant.e.s des électrices et des électeurs en interpellant, lors de la dernière séance plénière avant vos vacances, les membres du gouvernement pour :

o Désignez un médiateur chargé de chercher une solution à court terme avec les représentants des grévistes de la faim et avec les pouvoirs publics.

o Convoquez immédiatement la conférence interministérielle. Trouver des solutions ne relève pas seulement de la responsabilité du secrétaire d'Etat, ni du seul niveau fédéral.

o Créez des zones neutres où ils peuvent introduire leur dossier et expliquer leur situation à l'Office des Etrangers (droit d'audition). Ils doivent également pouvoir se faire assister par la société civile et par des juristes.

o Reconnaissance du Covid-19 comme situation exceptionnelle pour la reconnaissance d'un permis de séjour temporaire. Compte tenu de la pandémie, un retour dans le pays d'origine est difficile voire impossible pour bon nombre d'entre eux.

o Reconnaissiez l'exploitation économique : nous demandons que la directive sur les sanctions soit intégralement transposée. Les sans-papiers peuvent dénoncer leur employeur pour exploitation d'êtres humains mais ils risquent de ce fait aussi d'être expulsés. Accordez une protection à ces travailleurs jusqu'à ce que leur plainte ait été traitée.

o Réactivez la commission interdisciplinaire et indépendante pour les étrangers : cette commission garantit le droit des personnes qui introduisent leur dossier d'être entendues. Ce n'est toutefois possible qu'en leur donnant l'occasion d'introduire un dossier de régularisation individuelle, de les entendre sur leur situation et, sur la base de critères généralement admis de procéder à la régularisation. En plus le secrétaire d'Etat garde toujours sa compétence discrétionnaire.

o Single Permit : laissez la possibilité aux sans-papiers qui travaillent dans un métier en pénurie de demander un permis de travail en Belgique.

Agissez maintenant avant qu'il ne soit trop tard !

Robert VERSTRAETEN - Psychothérapeute